

BULLETIN MUNICIPAL



juin 2010
Numéro 13

Dans ce numéro :

| | |
|------------------------|-----|
| Etat civil – urbanisme | p 1 |
| Information générale | p 2 |
| Du coté du conseil | p 4 |
| Le budget | p 7 |

ETAT CIVIL

Naissances :

Cloé COUTURIER le 30 décembre 2009
Léo PIGUET le 1^{er} janvier 2010
Emma MARION le 8 janvier 2010
Nolan PETIOT-PAILLOT le 28 février 2010
Léana FALCONNET le 26 avril 2010

Nouveaux arrivés :

M. Mickael RUFFION– 9, rue de l’Eglise
M. Olivier GEZE– 3, place de la Fontaine
M. Benoît FOLIN et Melle Karine TRIPONNEY– 9, rue de l’Eglise

URBANISME

Accordé :

- M. Alain DORNIER – construction d’un abri
- M Gilbert LAGARDE – construction d’un abri de jardin
- M. Jacques FOLIN – construction d’un garage
- M. Patrick GALLEF – installation panneaux photovoltaïques
- M. Jérôme FALCONNET et Melle Aurélie Tisserand – construction maison individuelle
- Mme Karine BOUVERET – ouverture d’une fenêtre
- M. Michel MENETRIER - installation panneaux photovoltaïques
- M. Jean-Marie STEHLY - construction d’un garage
- M. Daniel CHAMBON - construction d’un garage
- M. Alexandre HURTER – construction maison individuelle
- M. Léon GODOT – réfection de toiture

Refusé :

- M. Mongi BADER – Construction maison individuelle

INFORMATIONS DIVERSES

Ordures ménagères : mise en place d'une régie de collecte

Afin de diminuer les frais de collecte et d'améliorer la qualité du service, la CCPR a décidé d'assurer son propre service de ramassage des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2011.

Pour se faire, elle devra acquérir 2 véhicules bi compartimentés qui permettront le ramassage simultané des ordures ménagères et du bac jaune, construire un local technique à Rioz pour le stationnement et le lavage des véhicules, et recruter du personnel.

D'autre part, un suivi des tournées actuelles est effectué afin d'en déterminer les points noirs et de les optimiser.

Ordures ménagères : mise en place de la redevance incitative

A compter du 1er janvier 2012, la CCPR facturera les ordures ménagères (OM) en fonction du nombre de sorties du bac d'OM afin de :

- de diminuer le taux de présentation des bacs (les usagés ne sortiront le bac que lorsqu'il sera plein)
- d'optimiser les coûts de collecte.

Il s'agit aussi de faire payer aux usagers ce qu'ils consomment réellement : la collectivité émet une facture à chaque usager en fonction de son utilisation du service, et d'encourager ceux ci à recourir au compostage et à la fréquentation des déchetteries.

La facturation est composée d'une part fixe (qui couvre les coûts « incompressibles » du service) et d'une part variable (qui correspond au degré d'utilisation du service).

La CCPR proposera également des correctifs afin d'assurer un bon fonctionnement du mode de redevance incitative :

- ne pas envisager une part variable qui soit supérieure à 30% du prix
- pour limiter les brûlages et dépôts sauvages, inciter à l'utilisation du service en facturant un nombre minimum d'enlèvement de bacs (par exemple 8 par semestre)
- pour éviter de détériorer la qualité du service (taux de refus de tri très faible), facturation du nombre de levées des bacs jaunes (à un tarif différent du bac OM). Sans facturation,

les usagers seront tentés de « remplir » le bac jaune avant de sortir le bac OM

- utiliser un tarif permettant la remontée automatique des informations sur les mouvements de la population (ex : instaurer des cautions sur les bacs qui seront remboursées lors du déménagement)
- prévoir un coût variable sur la base d'un coût au litre. Le parc des bacs de la CCPR étant très hétérogène (bacs de 120 l, 240 l, 360 l,...), chacun se verra attribuer un bac en fonction de la taille du foyer.

Afin de limiter les quantités produites par les entreprises (principaux gros producteurs), le cabinet d'étude propose de ne doter les habitants que de bacs à 2 roues et les entreprises de bacs à 4 roues et d'appliquer un coût au litre supérieur pour les bacs à 4 roues

Le libre accès aux déchetteries et aux récupérateurs de verre sera maintenu pour les particuliers.

De plus amples informations seront communiquées par la CCPR courant août et lors de réunions publiques.

Association boult'entrain

Manifestations programmées :

- 11 juillet – vide grenier au parking de l'église
- 12 septembre - vide jardins au terrain de foot
- 9 octobre – spectacle
"Les marchands de bonheur", un chœur de onze hommes qui se réunit tout simplement pour chanter ensemble et rendre à la chanson française ses lettres de noblesse
- 21 novembre - vide greniers aux Lavières

Entretien de la salle des Lavières

Un contrat a été signé avec une entreprise de nettoyage pour effectuer un entretien de la salle deux fois, au printemps et à l'automne.

Cérémonie du 14 juillet

Comme les années précédentes, après la cérémonie aux monuments aux morts à 11h, la municipalité offre le verre de l'amitié aux boultois sur la place du souvenir français. En soirée, vous pourrez admirer les feux d'artifice offerts par la commune. Ils se poursuivront par un bal et une buvette organisés par les pompiers.

Passage à la TNT :

Le 16 novembre 2010, la Franche-Comté passera à la Télévision Numérique Terrestre.

Le signal analogique de télévision, fort consommateur de fréquence, va laisser la place à un signal numérique, faible consommateur de fréquences hertziennes. Grâce à cela, un grand nombre de fréquences sera « libéré » et pourra être utilisé pour d'autres usages contribuant au développement de multiples services immédiats et à venir :

- l'amélioration de la réception de la TNT
- l'enrichissement des offres de TNT et de radio
- le développement de nouveaux services audiovisuels
- le haut débit mobile pour accéder à internet sur tout le territoire
- les liaisons pour les services d'urgence

Les avantages de la télévision numérique pour le téléspectateur sont nombreux :

- multiplication des programmes et des chaînes
- meilleure qualité de l'image et du son
- guide des programmes intégrés pour connaître le programme en cours et le suivant
- diffusion au format 16/9ème et en son multicanaux

La télé numérique, c'est jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites en plus des chaînes locales. Pour y accéder, les foyers doivent s'équiper en conséquence : le plus souvent, un simple adaptateur numérique branché sur le poste de télévision suffit.

Il n'est pas nécessaire de changer sa télévision pour passer à la télé tout numérique.

L'information et l'accompagnement au grand public va commencer en avril 2010 et s'intensifiera à partir du mois de septembre 2010

Parmi les grandes actions sont prévues :

- une pédagogie dans la presse
- une campagne « pluri-médias »
- un site internet : www.tousaunumerique.fr
- un centre d'appel : le 0970 818 818
- un guide du passage à la télé tout numérique envoyé par courrier à l'ensemble des foyers du département concerné, 3 mois avant le passage à la télé tout numérique
- des bandeaux déroulants sur les écrans de télévision à partir d'août 2010. Ce sont eux qui permettront aux téléspectateurs de savoir

s'ils sont directement concernés et s'ils doivent s'équiper.

Trois types d'aides financières sont prévues:

L'état a prévu un fond d'aide pour les téléspectateurs habitants dans des zones non couvertes en numérique hertzien pour leur assurer un accès aux chaînes numériques gratuites.

Pour les foyers résidant dans les zones couvertes par la TNT :

- Aide d'un montant de 25 euros maximum, pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée, ou d'un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL.
- Aide d'un montant de 120 euros maximum, pour l'adaptation ou le remplacement d'une antenne râteau.

Pour les foyers dans les zones non couvertes par la TNT :

- aide d'un montant de 250 euros maximum pour l'acquisition d'un équipement de réception satellite, ADSL ou câble.

Enfin, une aide technique et humaine pour les publics vulnérables est également mise en place afin de mettre en service et de régler les équipements. Cette prestation est prise en charge par l'Etat pour les personnes de plus de 70 ans ou souffrant d'un handicap égal ou supérieur à 80 %.

Les modalités d'accès aux aides

Les dossiers de demande d'aides seront disponibles auprès du centre d'appel (0970 818 818) ou en téléchargement sur le site internet www.tousaunumerique.fr. Ils seront également envoyés, à leur demande, aux mairies et centres sociaux.

Les personnes concernées par ces aides devront conserver les originaux des factures d'achat et les tickets de caisse car ils seront demandés pour tout remboursement.

La demande d'aide doit être impérativement envoyée dans un délai maximum de trois mois suivant la date de passage au numérique. Pour les personnes éligibles au fonds d'aide, il est par conséquent impératif d'acheter leur matériel au plus tard trois mois avant l'arrêt du signal analogique de leur région.

Groupe scolaire :

Face à l'augmentation des effectifs de notre groupe scolaire qui attend plus de 220 enfants à la rentrée, l'inspection académique a décidé l'ouverture d'une classe supplémentaire. Le groupe scolaire comptera donc en septembre 9 classes : 3 classes maternelles et 6 primaires. Pour accueillir cette neuvième classe des travaux d'extension sont nécessaires. Cette classe sera implantée sous le préau primaire et ouverte pour la rentrée 2011. Le temps des travaux, la neuvième classe s'installera dans la bibliothèque.

Opération tranquillité vacances

La gendarmerie renouvelle à chaque période de vacances scolaires l'opération « tranquillité vacances »

Une fois votre demande enregistrée, des patrouilles et rondes seront effectuées lors de vos absences aux dates que vous aurez indiquées.

Ce service est gratuit et mis en place sur simple demande.

Pour en bénéficier, rendez vous à la brigade de Rioz munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile et communiquez les renseignements suivants :

- lieu de résidence et coordonnées complètes du résident
- date d'absence du domicile
- personne à joindre en cas de problèmes constatés

Que vous soyez en appartement ou en maison individuelle, respectez ces quelques conseils de prudence élémentaire :

- Les points d'accès (portes et fenêtres) sont des parties vulnérables de votre logement. Pensez à les renforcer et à les verrouiller même en cas d'absence courte de votre domicile.
- Soyez vigilants aux appels téléphoniques intempestifs, aux prospectus qui s'amoncellent sous votre porte ...
- Ne laissez pas d'outils ou matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs
- Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres, faites transférer vos appels téléphoniques, et demandez à une personne de confiance d'ouvrir et fermer vos volets régulièrement
- Identifiez bien le numéro de votre habitation dans la rue, cela facilitera l'éventuelle intervention des services de secours

Pour le plaisir des yeux

Mille cent pieds de fleurs ont été plantés pour la deuxième année consécutive par une quinzaine de bénévoles, dont des membres du conseil municipal. Il a été entrepris le fleurissement du village, non seulement pour l'embellir, mais aussi pour le rendre attrayant aux yeux des passants et mettre en valeur le cadre de vie de la commune.

DU COTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Pass Foncier

Le Pass Foncier est un mécanisme d'aide d'acquisition pour un premier logement pour les personnes dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond.

Grâce au Pass Foncier, les futurs propriétaires bénéficient :

- d'un prêt à taux 0 bonifié,
- d'un taux de TVA à 5.5% sur les opérations engagées jusqu'au 31/12/10,
- d'une subvention du Conseil Général, de la Communauté de Commune, du lotisseur et de la commune.

En participant à ce mécanisme, la commune permet la répartition des subventions comme suit :

| Nombre de personne dans le foyer | < 3 pers | 4 et + |
|--|----------|--------|
| Conseil Général | 1500€ | 2000€ |
| CCPR | 750€ | 1000€ |
| Lotisseur (uniquement pour le lotissement) | 375€ | 500€ |
| Commune de Boulton | 375€ | 500€ |
| TOTAL des subventions | 3000€ | 4000€ |

A ce jour, 2 familles désirant construire au lotissement ont pu bénéficier de cette aide.

Taxes et redevances

Les taux d'imposition des taxes (habitation, foncier bâti et non bâti) et de redevances eau et assainissement sont maintenus à leur valeur actuelle.

Les raccordements au réseau d'eau et au réseau d'assainissement sont augmentés de 400 à 500€.

Situation des projets en cours :

- station d'épuration

Le dossier d'appel d'offre est publié en juin. A l'issue du choix de l'entreprise, les travaux pourront débuter cet automne remplacer certaines canalisations d'eaux usées et pour installer une unité de traitement par biodisque d'une capacité de 800 Equivalent Habitant, extensible par ajout de module.

- protection des captages

Le dossier d'enquête publique relatif à la remise en état des captages et la création de clôture est en instruction auprès des services de l'Etat.

- révision du PLU

L'étude d'environnement dressant l'état des lieux du territoire communal et répertoriant les enjeux et besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, d'équipements et de services a été présenté au conseil municipal. Egalement, une réunion avec les agriculteurs, en partenariat avec la MSA, a été organisée afin de faire le point sur les projets agricoles.

Ces bilans permettent au conseil municipal de définir les orientations de développement de la commune.

Cet automne, une réunion d'information publique sera mise en place pour présenter les premières orientations du plan local d'urbanisme.

Un registre d'observations sur l'élaboration du PLU est disponible en mairie.

- aménagement du centre bourg

La durée des travaux RD 33 est prolongée afin de permettre à ERDF et France Télécom d'effectuer la reprise des réseaux secs. Sauf contraintes techniques imprévues, la circulation sera progressivement réduite à une seule voie par feux alternat jusqu'au 14 juillet puis coupée jusqu'au 15 aout.

Les espaces verts, la pose de l'escalier, la signalétique et les enrobés de couleur seront achevés après les travaux de voiries, finalisant ainsi l'amélioration du centre bourg.

- Lotissement

10 parcelles sur 11 sont vendues. Le permis groupé est racheté par la société Habitat et Territoire pour y implanter de l'habitation à loyers modérés.

- Passages busés

Dans le cadre de la protection de biotope de l'écrevisse à pattes blanches et de la truite fario aux Fontenottes, 2 passages busés ont été installés permettant ainsi de maintenir l'exploitation forestière.

Site internet communal

Un site internet www.boult.fr sera prochainement créé. Grace à ses rubriques, il aura plusieurs rôles :

➤ un moyen d'information :

- quels sont les horaires de la poste, mairie, école..
- que fait le conseil municipal, mise en place des délibérations..
- quelle est l'histoire de la commune...
- quelles associations proposent des activités.....

➤ une plate forme de service en ligne,

- formulaire que l'on peut remplir en ligne
- accès aux cadastres
- permettre à chacun de tout savoir sur ses droits et devoirs....

➤ un moyen de dialogue et de communication entre la population, les élus et les services municipaux.

Pensez à inclure cette adresse dans vos marques pages ou favoris et n'hésitez pas à vous signaler en mairie pour apporter votre contribution.

Subventions associatives

Lors du conseil municipal du 26/03/2010 a été voté le montant des subventions attribuées à onze associations.

| <u>Noms Associations</u> | <u>Montant</u> |
|-----------------------------------|-------------------|
| ADMR | 200 € |
| Foyer rural Rioz | 50 € |
| Restos du cœur Rioz | 300 € |
| Union sportive Rioz, Etuz, Cussey | 100 € |
| Donneurs de sang Rioz | 150 € |
| Souvenir Français Rioz | 100 € |
| Pompiers | 500 € |
| Boult en train | 300 € |
| Centre aéré Voray/l'ognon | 1,50€/enfant/jour |

Carte jeunes

Près de 70 cartes jeunes ont été sollicitées, une augmentation de près de 100% par rapport au lancement de cette opération en 2008.

Une antenne relais à Boulton ??????

Historique :

- 2002 : le conseil général réalise une étude pour faire un état des lieux de la téléphonie mobile : 193 communes ne sont pas couvertes.
- 2003 : l'Etat annonce un plan de résorption.
- 2008 : le conseil général de Haute Saône mesure la réception mobile des communes qui aurait du être couvertes par les opérateurs : 30 communes ne sont toujours pas couvertes dont Boulton
- 2009 : Boulton est concerné par un nouveau programme de résorption mis en place par l'Etat et les opérateurs. C'est un service proposé par le département qui ne coûte quasiment rien aux communes et les opérateurs ne viennent dans ces zones que parce qu'ils y sont obligés, l'installation n'est pas rentable pour eux.
- Avril 2009 : Le point théorique d'implantation permettant une couverture totale du territoire bâti de Boulton (sauf le camping) est le clocher de l'église. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- Mai 2009 : remise d'une pétition à Mr le maire contre ce projet en application du principe de précaution (proximité de l'école). Le conseil municipal retient les inquiétudes exprimées et demande un nouveau projet au conseil général
- Juin 2009 : projet d'implantation de l'antenne au niveau du stade mais 25% de la population échappe à la portabilité. Le conseil municipal refuse.
- Eté 2009 : la commune est candidate à l'appel national pour l'expérimentation sur les ondes et est retenue parmi les 12 communes françaises pour l'expérimentation sur la concertation

Des pistes d'améliorations sont à l'étude:

- rubriques information sur le site de la mairie
- communication à partir du dossier d'information des opérateurs
- réception des schémas de déploiements prévisionnels
- connaissance des instances de concertations départementales (ICD)
- documentation complémentaire : portail Internet « radio fréquences, santé, environnement », fiche synthétique sur l'état des connaissances scientifiques et sur la réglementation, dossier d'information enrichi par la motivation du projet, la justification du

choix de l'emplacement, des résultats sur des mesures de champs avant installations

- concertation autour d'un projet spécifique : réunion préliminaire avec les acteurs locaux, réunion publique au niveau local
- autres propositions : mailing aux riverains, invitation de chercheurs ou de médecins en réunions publiques, intervention de commissaires enquêteurs : un tiers garant , indépendant et impartial qui ne soit pas un expert.

Bref compte rendu de la présentation sur le fonctionnement technique de la téléphonie mobile par un ingénieur de l'Afutt : association française des utilisateurs des télécoms (réunion publique organisée le 11 juin 2010) :

- Les antennes relais émettent des ondes d'une puissance de 900 MHz et le téléphone portable de 10 000MHz.
- La téléphonie mobile est basée sur la notion de cellules (omnidirectionnelle, bi sectorielle ou tri sectorielle). Ces cellules sont de plus en plus petites, augmentant le nombre d'émetteurs nécessaires mais permettant ainsi de diminuer leur puissance.
- En permanence le mobile teste le niveau de champ radio électrique reçu. Lorsque ce niveau dépasse le besoin, le mobile demande à la station d'émettre moins fort : la station baisse alors la puissance et réciproquement dans le sens mobile/station.

Autrement dit, plus le mobile est éloigné de l'antenne, plus il émet un champ radioélectrique fort et plus l'antenne émet.

- Le champ limite de la recommandation européenne d'emplacement des antennes est de 10 m des habitations, leurs schémas d'émission est comparable à un parapluie (au pied de l'antenne on ne reçoit pas d'onde), et l'émission diminue de façon asymptote en fonction de la distance de l'antenne.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site : www.afutt.org

Les émetteurs les plus proches sont situés à :

Neuville : 6km / 28 m / SFR
Pérouse : 4km / 44 m / tout opérateur
Montarlot : 4 km / 19 m / SFR
Rioz / 6 km / 28 m / Bouygues Telecom
Chatillon / 7 km / 8 m / Bouygues Telecom

Le 23 juin 2010, le conseil autorise l'implantation d'un émetteur dans le clocher de l'église.

BUDGET PREVISIONNEL 2010

| Budget assainissement | | | | |
|---|-----------------|----------------|--|-----------|
| Recettes d'exploitation : 84 759 € | | | Dépenses d'exploitation: 84 759 € | |
| Redevance | 19 000 € | | Fournitures, créances et taxes | 508 € |
| Amortissement | 485 € | | Amortissement | 5 400 € |
| Taxes | 4 000 € | | Travaux divers | 6 992 € |
| Exercice antérieur | 65 274 € | | Virement à section d'investissement | 67 859 € |
| Recettes d'investissement : 593 269 € | | | Dépenses d'investissement : 593 269 € | |
| Amortissement | 5 400 € | | Amortissement | 485 € |
| Virement section d'exploitation | 67 589 € | | Station d'épuration | 502 320 € |
| Subventions | 322 200 € | | Réhabilitation réseau | 45 448 € |
| Immobilisation frais d'étude | 4 800 € | | Immobilisation frais d'étude | 4 800 € |
| Emprunt | 175 196 € | | Maîtrise d'œuvre et frais d'études | 31 400 € |
| Exercice antérieur | 17 814 € | | Extension réseau | 8 816 € |
| Budget chaufferie | | | | |
| Recettes d'exploitation : 44 000 € | | | Dépenses d'exploitation: 44 000 € | |
| Vente | 34 000 € | | Fournitures | 14 400 € |
| Amortissement | 6 912 € | | Amortissement | 11 000 € |
| Subvention budget commune | 1 663 € | | Entretien et frais divers | 12 200 € |
| Résultat précédent | 1 425 € | | Intérêts de l'emprunt | 6400 € |
| Recettes d'investissement : 19 400 € | | | Dépenses d'investissement : 11 812 € | |
| Amortissement | 11 000 € | | Amortissement | 6 912 € |
| Exercice antérieur | 8 400 € | | Remboursement emprunt | 4 900 € |
| Eléments de Fiscalité 2009 | | | | |
| | En milliers d'€ | € par habitant | Moyenne de la strate (*) | |
| Potentiel fiscal (population = 545 habitants) | 162 | 297 | 488 | |
| Produits foncier bâti | 23 | 44 | 116 | |
| Produits foncier non bâti | 8 | 15 | 26 | |
| Produits taxe d'habitation | 23 | 44 | 103 | |

Strate : communes de 500 à 2000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes)

BUDGET PREVISIONNEL 2010

| Budget commune | | | |
|---|---------------------------------------|--|---|
| Recettes de fonctionnement : 426 174 € | | | Dépenses de fonctionnement : 426 174 € |
| Produit des services | 134 500 € dont vente de bois 99 500 € | | Charges à caractère général 112 400 € dont électricité 20000€, entretien bâtiment/matériel 42800 gardiennage forêt 12000 € |
| Impôts et taxes | 55 000 € | | Charges de personnels 71 450 € |
| Dotations | 85 360 € | | Charges gestion courante 37 313 € dont CPI 5 596€, RPI 17069 € |
| Revenu des immeubles | 30 000 € | | Gestion des services 25 333 € dont intérêts 2612€, subvention eau/chaufferie 12742€ |
| Exercice antérieur | 121 314 € | | Virement à section d'investissement 179 658 € |
| Recettes d'investissement : 686 156 € | | | Dépenses d'investissement : 686 156 € |
| Subventions | 210 700 € | | Parafoudre église Porte pompier 9 818 € |
| Rbt TVA/TLE | 9 440 € | | Travaux voiries 11 900 € |
| Vente de terrain | 159 225 € | | Aménagement Bourg 444 000 € |
| Virement sec° de fonctionnement | 179 658 € | | Travaux forêt 12 500 € |
| Excédent de fonctionnement | 126 293 € | | Electrification 54 805 € |
| /// | | | Dépenses financières 22 840 € |
| //// | | | Résultat reporté 126 293 € |
| Budget Eau | | | |
| Recettes d'exploitation : 39 821 € | | | Dépenses d'exploitation: 39 444 € |
| Vente / redevance | 20 000 € | | Fournitures 3 200 € |
| Amortissement | 365 € | | Amortissement 11 271 € |
| Taxes et locations | 7 600 € | | Entretien et frais divers 13 100 € |
| Résultat précédent | 377 € | | Taxes et créances 11 450€ |
| Recettes d'investissement : 105 694 € | | | Dépenses d'investissement : 105 694 € |
| Amortissement | 11 271 € | | Amortissement 365 € |
| Exercice antérieur | 94 423 € | | Dépenses imprévues 38 957 # |
| /// | | | Protection captage 54 816 € |
| /// | | | Canalisation plomb 11 556 € |